

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN)**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**21 avril 2010**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion précédente
3. Affaires découlant du précédent procès-verbal
4. Séance à huis clos
5. Rapport du président
6. Rapport du Comité sur la sélection d'un site
7. Rapport du Conseil consultatif
8. Lancement du processus de sélection d'un site
9. Politique sur les Autochtones
10. Analyse des avantages et des risques pour la SGDN d'assumer le rôle de constructeur
11. Mise à jour sur les objectifs et les indicateurs de performance de 2010 de la SGDN
12. Mise à jour sur les coûts estimatifs
13. Exigence de réexaminer la convention d'affiliation et les règlements de la SGDN
14. Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle des sociétés membres
15. Rapports de l'équipe de gestion
16. Prochaine réunion
17. Réunion à huis clos

Levée de la séance

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA**  
**SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) /**  
**NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION (NWMO)**

**tenue à Toronto (Ontario)**  
**le 21 avril 2010**  
**à 9 heures**

Sont présents

Gary Kugler	Administrateur, président du conseil
Pierre Charlebois	Administrateur
Donn Hanbidge	Administrateur
Ron Jamieson	Administrateur
Darren Murphy	Administrateur
Ken Nash	Administrateur, président et chef de la direction
Josée Pilon	Administratrice
Deborah Poff	Administrateur
Ian Ross	Administrateur

Personnel présent :

Angelo Castellan	V.-p., Évaluation environnementale et soutien administratif
Steve Cavan	Chef de la direction financière
Pat Moran	Avocat général et secrétaire général
Gillian Morris	Secrétaire adjointe du CA
Sean O'Dwyer	V.-p., Ressources humaines
Ian Pritchard	V.-p., Conception et construction
Jamie Robinson	Directeur, Communications
Sean Russell	Directeur, Ingénierie du dépôt
Kathryn Shaver	V.-p., Engagement et sélection d'un site pour la GAP

Invité :

David Crombie	Président du Conseil consultatif (par voie de conférence téléphonique, point 7)
---------------	---

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé à tous les membres du Conseil d'administration (CA) de la Société conformément aux règlements en vigueur et étant donné qu'il y a quorum, le président du (CA) déclare la séance légalement constituée pour le traitement de toutes les affaires et prononce l'ouverture de la séance à 9 heures.

L'ordre du jour de la réunion du 21 avril 2010 est approuvé.

2. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du CA du 18 février 2010 – des copies ayant été envoyées à chaque membre du CA – est approuvé.

3. Affaires découlant du précédent procès-verbal

M. Moran fait état des actions qui avaient été décidées lors de la réunion précédente du 18 février 2010, indiquant que les deux points à suivre sont à l'ordre du jour de la présente réunion.

4. Séance à huis clos

Le CA se réunit à huis clos.

M. Kugler présente M. Darren Murphy, qui remplacera Mme Sharon MacFarlane comme représentant d'Énergie NB au CA et au comité sur la sélection d'un site de la SGDN.

**IL EST RÉSOLU :**

De nommer, à compter du 21 avril 2010, M. Darren Murphy membre du Comité sur la sélection d'un site du Conseil d'administration jusqu'à ce qu'une personne soit élue ou nommée pour lui succéder.

La motion est présentée, appuyée, puis adoptée à l'unanimité.

**IL EST RÉSOLU QUE :**

Le Conseil d'administration exprime sa gratitude à Mme Sharon MacFarlane pour la contribution qu'elle a apportée à la SGDN pendant l'exercice de son mandat d'administratrice, soit du mois de juin 2007 au mois d'avril 2010.

La motion est présentée, appuyée, puis adoptée à l'unanimité.

L'équipe de gestion et le personnel quittent la réunion pour laisser les administrateurs poursuivre leurs délibérations à huis clos. Le président discute de questions de planification de la relève avec les autres membres du CA.

5. Rapport du président

Le président informe le CA des activités menées depuis la dernière réunion du CA et rapporte les nouveaux faits qui sont survenus au Canada et dans le reste du monde en matière de gestion des déchets nucléaires.

M. Nash indique que le Rapport annuel de 2010 de la SGDN a été présenté au ministre des Ressources naturelles et qu'il a été déposé au Parlement. Il fait aussi état des travaux actuellement entrepris pour mettre à jour les coûts estimatifs de la GAP; des réunions sur les travaux associés au DGP pour déchets de faible et moyenne activité d'OPG; des dernières informations sur les effectifs de la SGDN; et de l'inauguration de l'intranet de la SGDN. Un rapport est également fourni sur les progrès réalisés par d'autres organisations de gestion des déchets nucléaires dans le monde.

6. Rapport du Comité sur la sélection d'un site

M. Jamieson présente un compte rendu au CA sur la réunion du 20 avril 2010 du Comité sur la sélection d'un site, qui était une réunion élargie à laquelle assistaient tous les membres du CA.

La réunion portait sur les préparatifs de la SGDN en vue du lancement du processus de sélection d'un site. Le comité a examiné et discuté des risques associés au processus de sélection d'un site de la GAP ainsi que des plans et des mesures adoptés par la SGDN pour gérer ses risques.

M. Jamieson fait état de l'examen mené par le comité de l'état d'avancement des préparatifs de la SGDN au commencement du processus de sélection d'un site. Les travaux de la SGDN à cet effet sont évalués en fonction d'une liste exhaustive de critères relatifs à l'état de préparation. D'après les informations fournies, M. Jamieson indique que la SGDN semble en bonne voie d'être prête à lancer le processus de sélection d'un site. Le comité a recommandé que le CA approuve le lancement du processus.

Le comité a également été informé des projets d'engagement pour le restant de l'année 2010, lesquels incluent des plans visant à sensibiliser lentement le public au processus de sélection d'un site et à éveiller progressivement son intérêt à cet égard par le biais d'activités telles que des allocutions stratégiques, la participation à des congrès municipaux et la tenue de séances d'information destinées à des groupes d'intérêts clés.

Le comité a examiné et discuté de la Politique sur les Autochtones et a suggéré plusieurs modifications. Le comité a été informé des considérations de planification se rapportant aux futures phases du processus de sélection d'un site.

#### 7. Rapport du président du Conseil consultatif

M. Crombie présente au CA un compte rendu de la réunion du 8 mars du Conseil consultatif. Le Conseil consultatif a porté son attention sur certaines questions importantes :

- il a été informé des expressions d'intérêt formulées à la SGDN dans le cadre du programme *En savoir plus* :
- il a examiné les considérations relatives à l'état de préparation et les plans de la SGDN se rapportant au lancement du processus de sélection d'un site, prévu pour le printemps de 2010;
- il a communiqué son appui au processus de sélection d'un site dans sa lettre annuelle au ministre des Ressources naturelles du Canada;
- des membres du Conseil consultatif ont offert des suggestions concernant divers groupes que la SGDN pourrait vouloir informer et consulter dans le cadre de ses efforts de sensibilisation au cours de la prochaine année et peut-être de la suivante;
- le Conseil consultatif a aussi examiné en détail le processus de sélection d'un site proposé et fourni un certain nombre de suggestions que l'équipe de gestion a incorporées. Le Conseil consultatif a longuement discuté des volumes de combustible irradié à gérer, particulièrement des volumes qui résulteraient de la construction de nouveaux réacteurs. À la demande du Conseil consultatif, la SGDN a tenu une réunion de suivi le 9 avril pour examiner le document révisé de description du processus de sélection d'un site. M. Crombie indique qu'à la suite de cette réunion, le Conseil consultatif a constaté avec satisfaction que la SGDN était prête à lancer le processus de sélection d'un site.

Au cours de la réunion du 8 mai du Conseil consultatif, la SGDN a également répondu à un certain nombre de demandes du Conseil consultatif. Elle a notamment :

- fait état de la suite donnée aux commentaires et aux recommandations formulés dans le Rapport 2009 du Groupe d'examen technique indépendant;
- discuté du mandat du Conseil consultatif concernant les travaux de la SGDN associés au DGP pour déchets de faible et moyenne activité d'OPG;
- discuté de l'évolution des commentaires du Conseil consultatif sur la gestion du combustible irradié qui serait généré par de nouveaux réacteurs.

Le Conseil consultatif s'est aussi réuni à huis clos pour discuter de la préparation de ses commentaires en vue du Rapport triennal de la SGDN.

Le président du CA, M. Gary Kugler, remercie le Conseil consultatif pour la lettre détaillée qu'il a transmise au ministre et pour ses conseils avisés. Il note qu'en examinant le document de description du processus de sélection d'un site, il s'est

aperçu que plusieurs des suggestions du Conseil consultatif avaient été incorporées au document.

8. Lancement du processus de sélection d'un site

Mme Shaver propose que le CA approuve le lancement du processus de sélection d'un site pour la Gestion adaptative progressive.

Elle indique que la SGDN a commencé à travailler sur le processus de sélection d'un site en 2007, après que le gouvernement eut approuvé la GAP. Depuis, la SGDN :

- a mené deux rondes très substantielles d'engagement public dans les provinces nucléaires et a travaillé à incorporer les orientations dégagées de ces dialogues publics;
- a consulté des experts et des praticiens en processus de sélection d'un site et a étudié en détail l'expérience internationale en la matière;
- a reçu des conseils précieux de la part du Niigani, du Forum des Aînés, du Forum municipal et de plusieurs autres sources.

Le processus de sélection d'un site est basé sur le principe d'une collectivité hôte informée et consentante et accorde à la sûreté la plus haute des priorités.

Mme Shaver indique que le Comité sur la sélection d'un site s'est réuni le 20 avril et a discuté des travaux préparatoires qui ont été entrepris pour jeter les bases du processus de sélection d'un site. L'équipe de gestion a indiqué au comité que les travaux internes de la SGDN avançaient bien, notamment en ce qui concerne la préparation du document de description du processus de sélection d'un site et des documents connexes. Le Comité sur la sélection d'un site a apporté quelques dernières suggestions sur les documents sur la sélection d'un site, lesquelles seront prises en compte par l'équipe de gestion lorsqu'elle apportera les dernières modifications aux documents.

Mme Shaver indique que l'équipe de gestion estime :

- que le milieu externe est bien préparé. Les séances intensives d'information des gouvernements et des organisations autochtones et autres se poursuivront pendant le mois de mai. La SGDN travaille étroitement avec Ressources naturelles Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire à la préparation des documents de communication et des fiches d'information à l'appui du processus de sélection d'un site de la SGDN;
- que le printemps de 2010 est un moment approprié pour lancer le processus de sélection d'un site suivant l'approche de lancement précédemment discutée avec le CA;
- les risques potentiels sont pris en compte.

Le président du CA, M. Kugler, félicite tous les membres du personnel de la SGDN pour le travail qu'ils ont accompli et en vertu duquel la SGDN est prête à lancer le

processus de sélection d'un site. Il propose d'approuver le lancement du processus de sélection d'un site.

**IL EST RÉSOLU QUE :**

Le Conseil d'administration de la SGDN approuve le lancement du processus de sélection d'un site de la Gestion adaptative progressive en mai 2010, conformément aux principes, aux étapes et au processus décrits dans le document de présentation du processus de sélection d'un site de la SGDN (*Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*).

La motion est faite, appuyée, puis adoptée à l'unanimité.

9. Politique sur les Autochtones

Mme Shaver propose que le CA approuve la Politique de la SGDN sur les Autochtones. La Politique décrit les relations entre la SGDN et les peuples autochtones et énonce l'engagement de la SGDN d'entretenir des relations positives et tangibles. Elle a pour but de guider le travail du personnel et des représentants de la SGDN.

La Politique a été soumise à l'examen du Comité sur la sélection d'un site le 20 avril. La politique révisée tient compte des suggestions apportées par le Comité sur la sélection d'un site.

Le président propose que soit approuvée la Politique sur les Autochtones.

**IL EST RÉSOLU QUE :**

Le Conseil d'administration approuve la Politique de la SGDN sur les Autochtones, jointe à l'annexe A.

La motion est faite, appuyée, puis adoptée à l'unanimité.

10. Analyse des avantages et des risques pour la SGDN d'assumer le rôle de constructeur

Pour répondre à la demande formulée par le CA lors de sa réunion du mois de février, Ian Pritchard présente l'analyse des risques et des avantages comparatifs pour la SGDN d'assumer le rôle de constructeur par rapport au projet de DGP pour déchets de faible et moyenne activité d'OPG. M. Pritchard résume l'analyse et met en relief les risques et les avantages comparatifs. Il indique que l'équipe de gestion estime que les risques sont bien compris et qu'ils peuvent être gérés adéquatement, à condition que la SGDN dispose des ressources nécessaires.

Le CA est invité à discuter du rapport de M. Pritchard. Les administrateurs discutent de la possibilité que la SGDN assume le rôle de constructeur et conviennent en général qu'il s'agissait de la voie à suivre. La relation de la SGDN avec OPG concernant la gestion du projet a aussi été discutée. Un administrateur fait remarquer que gérer un grand projet de construction constituait un défi important et qu'il faudrait y accorder beaucoup d'attention pour le faire de manière adéquate.

11. Mise à jour sur les objectifs et les indicateurs de performance de 2010 de la SGDN

Au cours de la réunion du mois de février, le CA a approuvé les objectifs et indicateurs de performance de 2010 de la SGDN, sous réserve de précisions quant à savoir si le processus de sélection d'un site de la GAP serait lancé comme prévu et d'une révision de l'objectif se rapportant à la consultation des nations Ojibway de Saugeen (NOS) concernant le projet de DGP d'OPG.

M. Cavan note que puisque le CA avait approuvé le lancement du processus de sélection d'un site conformément aux objectifs initialement fixés, aucune modification n'était nécessaire.

Le CA discute de l'objectif de performance se rapportant aux NOS et accepte la proposition de révision de l'équipe de gestion, reconnaissant que la décision finale reviendra à OPG. Le CA demande d'être régulièrement informé au sujet de cet objectif au cours des prochaines réunions du CA.

12. Mise à jour sur les coûts estimatifs

Steve Cavan fait état des travaux de mise à jour des coûts estimatifs liés au projet de DGP pour DFMA d'OPG et au DGP de la GAP.

M. Cavan indique que les travaux de révision des coûts estimatifs se rapportant aux deux projets progressaient bien. Il note que les processus d'estimation des coûts et de planification financière avaient été associés par souci de cohérence.

Le CA discute de divers aspects des travaux d'estimation des coûts et un administrateur suggère que la SGDN veille à se préparer à répondre à ceux qui pourraient demander pourquoi les coûts estimatifs pourraient changer par rapport aux coûts initialement prévus.

13. Règlements et convention d'affiliation de la SGDN

Pat Moran discute avec le CA de la nécessité de réexaminer les règlements et les dispositions de la convention d'affiliation de la SGDN se rapportant au partage des coûts. La portée de l'examen resterait à déterminer.

La convention d'affiliation a été signée en octobre 2007 et stipule que les dispositions relatives au partage des coûts entre les membres et les règlements de la SGDN doivent être périodiquement revus, au moins tous les cinq ans. Une partie importante

de cette révision nécessitera la participation des sociétés membres, puisque pour que la convention soit contraignante, elle doit être signée par tous les membres. La convention d'affiliation définit la contribution financière que doit verser chaque société membre, laquelle est actuellement proportionnelle au nombre de grappes de combustible irradié qu'elle a produites. Une révision de la formule de financement est en cours.

M. Moran indique qu'un projet de plan pour la révision complète de la convention d'affiliation et des règlements sera fourni au CA à la réunion du mois de juin. M. Nash indique que l'initiative de proposer des changements à la convention d'affiliation ne reviendra pas à la SGDN, mais plutôt aux sociétés membres.

Le CA discute du processus qui sera entrepris et se demande si des décisions au sujet de l'incorporation de nouveaux réacteurs et de nouveaux participants à la formule de financement étaient prévues.

14. Projet d'ordre du jour pour l'Assemblée générale annuelle (AGA) des sociétés membres

Pat Moran présente un projet d'ordre du jour pour l'AGA aux administrateurs. L'ordre du jour ne diffère pas considérablement par rapport à celui des années précédentes. Les administrateurs discutent de plusieurs points à l'ordre du jour.

15. Rapports de l'équipe de gestion

a) Engagement et recherche sociale pour la GAP

Mme Shaver présente un bref compte rendu au CA, notant que la majorité des éléments de son rapport avaient été abordés au cours des points précédents.

b) État d'avancement du programme technique de la GAP

M. Russell présente au CA un rapport sur le programme technique de la GAP qui inclut des mises à jour sur :

- o les projets de coopération internationale comme le projet du Mont Terri en Suisse;
- o la présentation du dossier de conception et de sûreté;
- o les travaux entrepris avec la Suède concernant l'emballage et les conteneurs;
- o les rencontres avec la CCSN concernant le processus de conception et d'examen pré-projet;
- o les travaux se rapportant au transport du combustible irradié;
- o le soutien technique fourni en appui au programme d'engagement.

c) Dépôt géologique en profondeur pour déchets de faible et moyenne activité (DFMA) d'OPG

M. King présente un compte rendu des nouveaux faits liés au projet de DGP pour DFMA :

- l'achèvement du programme de forage;
- l'achèvement de la conception préliminaire;
- les séances d'information avec la CCSN;
- les travaux vont bon train en préparation à la présentation du dossier d'évaluation environnementale avant la fin de l'année.

Le CA discute des travaux de forage et de la façon dont il a été déterminé qu'ils étaient suffisants.

- d) Rapport d'avancement sur les objectifs de performance, notamment par rapport au Rapport financier

M. Cavan fait état des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de performance. Il présente aussi le rapport sur les coûts de gestion, fournissant une explication détaillée sur les domaines où les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses budgétées.

Le CA pose des questions au sujet de la nouvelle procédure de gestion de la trésorerie et de son efficacité. M. Cavan indique que jusqu'à maintenant, le processus fonctionnait bien.

- e) Rapport des Ressources humaines

M. O'Dwyer fait état des efforts de recrutement faits par la SGDN depuis janvier. Il indique aussi que l'équipe de gestion travaille à mettre la dernière main à un certain nombre de politiques et de procédures de RH.

Le CA discute des directives gouvernementales provinciales qui pourraient avoir une incidence sur la négociation des conventions collectives.

- f) Rapport juridique

M. Moran présente un rapport sur la demande de contrôle judiciaire déposée par le Conseil tribal de Mushkegowuk. Il présente aussi un rapport sur l'accord en matière de gestion de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction (GIAC).

M. Moran indique que les cinq membres du Conseil consultatif dont les mandats viennent à échéance à la fin de 2010 ont accepté de demeurer jusqu'à la fin de 2011.

## 16. Prochaine réunion du CA

La prochaine réunion du Ca se tiendra :

Le mercredi 16 juin de 9 heures à 16 heures.

Les membres du CA discutent de la possibilité de tenir une réunion supplémentaire du Comité des ressources humaines et de la rémunération en juin et une réunion supplémentaire du Comité sur la sélection d'un site en septembre.

17. Réunion à huis clos

Il est déterminé qu'il n'est pas nécessaire de se réunir à huis clos à ce moment.

18. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12 heures.

(\*) Indique les actions à mener.

---

---

Pat Moran  
Secrétaire général

---

Gary Kugler  
Président du Conseil d'administration

## ANNEXE A POLITIQUE SUR LES AUTOCHTONES Avril 2010

### Informations générales

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a été créée en 2002 conformément à une loi fédérale, la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, avec comme mission d'étudier la question de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada, de recommander une solution et de la mettre en œuvre. Le combustible irradié est actuellement entreposé de façon sécuritaire dans des installations temporaires sur les sites des réacteurs nucléaires. En 2005, la SGDN a recommandé que le Canada agisse de façon mesurée et en concertation pour confiner et isoler le combustible irradié d'une manière qui protégera la population et respectera l'environnement, maintenant et dans le futur. En 2007, le gouvernement du Canada a accepté la recommandation de la SGDN, soit la Gestion adaptative progressive, comme méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada. La SGDN s'occupe maintenant de la mise en œuvre de cette solution.

La Gestion adaptative progressive a comme but ultime le confinement et l'isolation du combustible irradié dans un dépôt géologique en profondeur construit dans une formation rocheuse appropriée et conçu pour permettre une surveillance en continu et préserver la possibilité de récupérer le combustible pendant une longue période.

Un aspect important du travail de la SGDN consiste à bien comprendre la nature des incidences que pourrait avoir la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive sur les droits des Autochtones, leurs traités et leurs revendications territoriales, et la façon de dédommager les peuples autochtones en regard de ces incidences. La SGDN doit faire en sorte que les peuples autochtones soient consultés de manière efficace et que tous ceux qui seront touchés aient une occasion réelle de participer.

Les visions du monde et systèmes de connaissances des Autochtones et du monde occidental sont distincts. Cependant, l'interaction entre ces deux systèmes dans la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive peut créer des occasions de renforcer l'exécution de ce projet par l'acquisition de connaissances de part et d'autre.

L'élaboration de la présente politique a bénéficié des conseils du Forum des Aînés de la SGDN, du groupe de travail autochtone Niigani de la SGDN et de nos rapports avec les organisations autochtones aux niveaux national, provincial et régional.

### Principes

L'élaboration de cette politique a été inspirée par les principes suivants:

- Un bon processus décisionnel chez les peuples autochtones relativement aux travaux de la SGDN doit être fondé sur la connaissance afin que les peuples autochtones puissent procéder à des choix éclairés.
- La SGDN reconnaît et respecte le fait que les peuples autochtones entretiennent un rapport particulier avec l'environnement et ont des responsabilités distinctes d'intendance qui en découlent.

- Les considérations reliées à la sûreté et à la sécurité des générations futures sont inhérentes à la vision du monde des Autochtones et sont essentielles aux processus décisionnels des peuples autochtones.
- Les rapports ouverts et francs sont fondés sur la confiance et l'échange de connaissances et d'information.
- La SGDN convient que les peuples autochtones sont détenteurs du savoir traditionnel autochtone et reconnaît la valeur que ce savoir peut ajouter aux processus décisionnels.

## Politique

La SGDN reconnaît et respecte la croyance des peuples autochtones voulant que toute vie dépende de la Terre, notre mère et, qu'au cours de nos travaux, nous ayons tous comme devoir d'intendance de protéger et préserver la terre pour la présente génération et les générations futures en nous guidant sur les sept enseignements.

La SGDN reconnaît, respecte et rend honneur au fait que les peuples autochtones – Amérindiens, Inuits et peuples métis du Canada – détiennent un statut et des droits distincts, lesquels sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* (1982). La SGDN s'est engagée à respecter les droits et les traités des peuples autochtones. La SGDN reconnaît également que certaines revendications territoriales entre les peuples autochtones et la Couronne ne sont pas réglées et que celles-ci doivent être prises en considération relativement aux sites proposés.

La SGDN édifiera avec les collectivités, groupes et peuples autochtones des rapports qui seront basés sur le respect de la langue et des coutumes, des protocoles culturels, ainsi que des institutions politiques, sociales, économiques et culturelles. La SGDN reconnaît et respecte la diversité des croyances et pratiques spirituelles des gens vivant dans les collectivités autochtones.

La SGDN recherchera des accords avec les collectivités autochtones touchées qui seront avantageux pour toutes les parties, y compris en ce qui concerne la reconnaissance de dispositions éventuelles liées aux retombées économiques, qui offriront des occasions d'emploi, d'éducation et de renforcement des capacités, et qui feront en sorte que les collectivités participent aux décisions qui peuvent les toucher.

Le savoir traditionnel autochtone peut ajouter de la valeur au processus décisionnel et la SGDN s'efforcera d'utiliser ce savoir dans ses travaux lorsque cela sera approprié. La SGDN veillera à ce que la propriété intellectuelle soit protégée, conformément aux ententes conclues avec ceux qui détiennent cette propriété intellectuelle.

La SGDN travaillera de concert avec des collectivités autochtones à la mise en œuvre de son mandat en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La SGDN collaborera avec la Couronne en regard de l'obligation de celle-ci de consulter et de dédommager les peuples autochtones en se guidant sur les décisions de la Cour suprême du Canada. Tous nos travaux seront guidés par notre engagement envers une planification et un processus décisionnel élaborés en concertation.

## Mise en œuvre

- *La SGDN s'efforcera de fournir les ressources et l'expertise requises pour soutenir le renforcement des capacités et la participation au processus de sélection d'un site.*

- *La SGDN veillera à ce que les membres de la collectivité, y compris les aînés, les jeunes et les femmes, aient l'occasion réelle de participer.*
- *La SGDN veillera à ce que les ententes définissent en termes clairs et compréhensibles le rôle de chacune des parties.*
- *Les échéanciers seront établis de façon raisonnable pour permettre aux Autochtones touchés d'examiner les dispositions et de les évaluer en fonction de leurs propres besoins, de leur vision communautaire et de leurs aspirations.*
- *La SGDN reconnaît que les peuples autochtones ont leurs propres gouvernements, qui travaillent en partenariat avec d'autres formes de gouvernements, et elle travaillera en collaboration et de manière respectueuse avec ces gouvernements.*
- *Les aînés continueront d'être une source intégrée de conseils à la SGDN tout au long de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.*
- *La SGDN offrira des programmes éducationnels et culturels continus ainsi que des occasions à son personnel et aux décideurs visant à favoriser les échanges entre la science occidentale et le savoir traditionnel.*